

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY**  
**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**Séance du 21 février 2024**

**OBJET :**

**Exercice des compétences déléguées**

**Rapporteur : Mme CADET**  
Délibération n°1

**EXPOSÉ DES MOTIFS**

Conformément à l'article R.123-22 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Madame la Vice-présidente informe le Conseil d'Administration du CCAS que dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées par délibération en date du 23 juin 2020 en application de l'article R.123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles, elle a :

1.- accepté le 27 décembre 2023, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 21 décembre 2023, une aide financière de 398 € ;

2.- accepté le 27 décembre 2023, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 27 décembre 2023, une aide financière de 600 € ;

3.- accepté le 27 décembre 2023, conformément à l'avis émis par la commission permanente du CCAS du 27 décembre 2023, une aide financière de 300 € ;

4.- accepté le 4 décembre 2023, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelles à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

5.- accepté le 24 janvier 2024, le contrat de réservation dans le cadre du « programme seniors en vacances » proposé au CCAS d'Essey-lès-Nancy par Vacances ULVF.

Vacances ULVF s'engage à recevoir un groupe d'environ 52 personnes pour un séjour à Sarzeau dans son établissement « Le Ty an Diaoul », du 29 juin au 6 juillet 2024.

Le CCAS a versé un acompte de 1 000 euros pour la réservation de ce séjour ;

6.- accepté le 24 janvier 2024, le contrat de réservation dans le cadre du « programme seniors en vacances » proposé au CCAS d'Essey-lès-Nancy par Vacances ULVF.

Vacances ULVF s'engage à recevoir un groupe d'environ 50 personnes pour un séjour à Praz-sur-Arly dans son établissement « Les Essertets », du 7 au 14 septembre 2024.

Le CCAS a versé un acompte de 1 000 euros pour la réservation de ce séjour ;

7.- accepté le 26 janvier 2024, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelles à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

8.- accepté le 7 février 2024, une demande de domiciliation au CCAS sis 7 rue des Basses Ruelles à 54270 ESSEY-LES-NANCY ;

9.- accepté le 13 février 2024, la proposition d'accompagnement méthodologique dans les différentes étapes d'élaboration du projet social en vue d'un agrément EVS au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et d'acculturation des acteurs au projet.

La démarche d'accompagnement est calibrée en tenant compte des ressources déjà existantes et celles à venir, déployées par le CCAS dans le cadre de la préfiguration EVS.

Le coût du projet s'élève à 15 712 euros et intègre les charges liées aux temps d'accompagnement et de formation en présentiel, ainsi que toute l'ingénierie dédiée à ces temps.

Le CCAS sollicitera une participation financière de la Caisse d'Allocations Familiales pour ce projet.

## **DELIBÉRATION**

Le Conseil d'Administration du CCAS prend acte de ces décisions.

Transmis et reçu en Préfecture de Meurthe-et-Moselle, le 27 février 2024.

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**

A circular blue stamp with the text "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - Essey-lès-Nancy" around the perimeter.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ESSEY-LÈS-NANCY  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉUNION DU MERCREDI 21 FEVRIER 2024**

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE  
M. Michel BREUILLE - PRESIDENT DU CCAS**

Nombre de membres en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de votants	13

**PRÉSENTS :**

Mmes Nadine CADET, Marie LOZINGUEZ, Elise DROUVILLE, Annette FRANCISCO et Françoise VIRIOT.

MM. Jacques THOUVENIN, Gabriel HOFFER, Christophe CHEVARDÉ, Patrick CAILMAIL et Claude CHASSARD.

**POUVOIRS :**

Mme Catherine CHOPIN-RENAULD à M. Christophe CHEVARDÉ  
Mme Janine MARCHAL à Mme Nadine CADET

**EXCUSÉES :**

Mmes Evelyne DEVOUGE, Geneviève BENJAMIN, Marie-France METZELARD et Claudine ROBERT

**Pour extrait,**

**Le Président,**  
  
**Michel BREUILLE**

